

# Fusion des communautés de communes



À compter du 1er janvier 2017, les communautés de communes Save & Garonne et des Coteaux de Cadours vont fusionner. C'est ce que prévoit le schéma départemental de coopération intercommunale suite à la loi Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRe) ; loi également à l'origine de la fusion des régions. C'est ainsi que cette future communauté rassemblera près de 32 000 habitants pour 29 communes. Un travail d'état des lieux des compétences des deux communautés de communes et des services qui y sont associés a été réalisé. Il a été acté notamment, la restitution de la compétence « affaires scolaires et service aux écoles » aux communes du territoire de la Communauté de communes des Coteaux de Cadours. Afin de préparer au mieux cette fusion, les élus des deux communautés vont engager au premier semestre 2017 une série de rencontres qui auront pour but de définir un nouveau projet de territoire. La nouvelle assemblée des élus comptera 56 sièges à répartir entre les 29 communes. Plus concrètement, pour les habitants, peu de choses changeront puisque l'objectif partagé est bien le maintien des services à la population avec une neutralité fiscale pour le contribuable. Pendant une période transitoire, la présidence de ce nouvel EPCI sera exercée par le plus âgé des Présidents des EPCI fusionnés, en l'occurrence Jean BOISSIERES. La séance d'installation du nouveau Conseil Communautaire aura lieu le 12 janvier prochain à 18h30 à la salle des fêtes de Grenade. Les effectifs de la nouvelle Communauté de Communes fusionnée seront composés de 130 agents. Son nom : Save, Garonne et Coteaux de Cadours ; le siège administratif se trouvera rue des Pyrénées à Grenade.

Pour rappel les compétences des communautés de communes sont les suivantes :

- Développement économique, emploi, Tourisme, agriculture
- Aménagement de l'espace et numérique
- Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Petite enfance
- Voirie
- Équipements culturels, sportifs et soutien du tissu associatif